

**COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR)
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ) - RIVE NORD**

Septième séance de consultation tenue le 11 février 2016 à 13 h 30

**Agglomération de Québec
Édifice Andrée P.-Boucher - 1130, route de l'Église, Québec, Québec**

Compte rendu

Sont présents

Commissaires

- M. Jeannot Richard, président, membre indépendant
- M^{me} Anne-Marie Gargano-Huard, représentante du milieu des affaires (institutionnel)
- M. Yves Fortin, représentant du milieu syndical
- M. Christophe Roubinet, représentant du milieu sociocommunautaire
- M. Alexandre Turgeon, représentant des groupes de protection de l'environnement
- M. Steeve Verret, membre du conseil de la Ville de Québec et de la CMQ

Équipe de soutien technique

- M^{me} Luce Bergeron, coordonnatrice du PMGMR, CMQ
 - M. Benoît Massicotte, coordonnateur aux communications et à la planification, CMQ
 - M^{me} Sandra Messih, directrice de projet, Chamard - stratégies environnementales
 - M. Jean-François Mathieu, conseiller en environnement, Ville de Québec
 - M. Michel Venne, animateur, Institut du Nouveau Monde
 - M. Gilles Paré, secrétaire de la Commission
-

SOMMAIRE

1. Contexte

- 1.1. Déroulement de la séance
- 1.2. Présence et participation

2. Présentation de mémoires et exposé

- 2.1. Présentation de mémoires
- 2.2. Exposé

3. Conclusion

- Annexe 1 : Liste des personnes inscrites à la séance de consultation
- Annexe 2 : Liste des documents déposés

1. Contexte

1.1. Déroulement de la séance

M. Richard souhaite la bienvenue aux participants et présente les commissaires ainsi que les membres et le rôle de l'équipe de soutien technique. Il fait part du mandat de la Commission et fait un rappel de l'historique de la démarche d'élaboration du PMGMR ainsi que des étapes à venir. Il explique le déroulement de la séance de consultation publique :

- Vidéo présentant les grandes lignes du projet de PMGMR;
- Présentation des mémoires;
- Période de questions des commissaires;
- Interventions des personnes inscrites;
- Interventions libres (en fonction du temps disponible).

M. Venne explique le rôle qu'il va jouer à titre d'animateur de la séance de consultation, notamment en ce qui concerne le respect des limites de temps allouées aux échanges, soit 10 minutes pour chacune des interventions (commentaires, questions, réponses), et ce, en considérant que la durée maximale de la séance est de trois heures.

Par ailleurs, il précise que le rôle de la Commission est d'être à l'écoute des personnes qui viennent s'exprimer. Les commissaires vont s'assurer d'avoir bien compris les commentaires et les suggestions qui auront été exposés et de les rapporter correctement. Il souligne que l'ensemble du contenu des mémoires présentés en cours de séance sera pris en considération, le but de leur présentation à la Commission étant de faire ressortir les messages clés.

1.2. Présence et participation

Il y a eu 19 personnes qui se sont inscrites à cette consultation qui a fait l'objet de plusieurs interventions (Annexe 1). La séance a débuté à 13 h 45 et s'est terminée à 17 h 30, soit une durée totale de 3 h 15.

Les interventions se sont faites de façon ordonnée et respectueuse. Tous les efforts ont été faits pour inciter les gens à s'exprimer.

2. Présentation de mémoires et exposés

Il y a huit présentations dont sept par des intervenants qui ont déposé un mémoire (*voir liste des documents déposés en annexe 2*). Les **faits saillants** des commentaires et suggestions exprimés par ces intervenants dans le cadre de leurs exposés et en réponse aux questions des commissaires sont les suivants :

2.1. Présentation de mémoires

1. Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ - région de Québec)

Mémoire présenté par M. Carl Brochu et M. Guy Simard : voir Annexe 2 - no 1.

Après avoir décrit l'organisation et présenté les principaux défis liés à la gestion des matières résiduelles du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD), on fait part des principaux commentaires et propositions de l'APCHQ - région de Québec à l'égard du projet de PMGMR :

- On prend acte des orientations et objectifs visés par le projet. On adhère à l'objectif fondamental visant à n'éliminer que le déchet ultime. On appuie également l'objectif visant à atteindre progressivement d'ici 2021 un taux global de récupération des résidus de la catégorie CRD.
- On demeure ouvert à travailler en collaboration avec les municipalités et le gouvernement pour continuer à améliorer le bilan de récupération des déchets de CRD; on est d'avis toutefois que la réussite de ce volet du PMGMR passe par de la concertation, de l'accompagnement et des incitatifs au besoin.
- Dans cette optique, on suggère à la CMQ de mettre en place rapidement le mécanisme de concertation prévu pour le suivi des mesures particulières aux déchets de la catégorie CRD, et pour lequel on est disposé à participer activement.
- On indique par ailleurs que la structure de l'industrie de la construction résidentielle doit faire face à des réalités complexes et des difficultés de terrain qu'il importe de bien comprendre pour planifier efficacement.
- On souligne qu'il est important de tenir compte des principaux enjeux liés à l'accessibilité aux écocentres (heures d'ouverture, priorité, coûts), au manque d'espace sur les chantiers en milieux densifiés et au besoin d'assouplissement de la réglementation que l'on juge parfois trop contraignante.
- On suggère d'avoir recours à certaines modalités pratiques qui permettraient de minimiser le temps consacré au transport et à la disposition des matériaux recyclés, notamment en implantant une voie réservée à cette fin à l'arrivée dans certains écocentres, en accordant la priorité de déchargement à tout entrepreneur détenant une licence de la Régie du bâtiment du Québec, en implantant une tarification différenciée et/ou incitative en fonction du volume cumulatif de résidus, ou en adaptant des lieux de dépôt (surtout les écocentres) pour accueillir efficacement différents formats d'équipements d'acheminement (conteneurs, remorques à décharge mécanique, etc.).
- On indique également que l'ajout de contraintes liées à la gestion des matières résiduelles peut se traduire par des coûts supplémentaires importants, notamment en milieu urbain; cela nuira à l'accès à la propriété et que les familles seront tentées d'aller se construire à l'extérieur, ce qui pourra contribuer à encourager l'étalement urbain.

2. **Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)**

Mémoire présenté par M. Gilles Godard, directeur général : voir Annexe 2 - no 2.

On indique que la SOGHU est un organisme privé à but non lucratif reconnu par RECYC-QUÉBEC qui a pour mandat de gérer, au nom de ses membres, un programme intégré de récupération et de valorisation des produits visés par le Règlement sur la récupération et valorisation de produits par les entreprises, et de sensibiliser les usagers et les consommateurs. En activité depuis 2005, l'organisme offre plus de 1000 points de dépôt qui offrent aux citoyens et petits entrepreneurs la possibilité de rapporter gratuitement les huiles, antigels, filtres et contenants. Tous les produits récupérés sont valorisés à 100 % sous une forme ou une autre.

Bien que l'on n'ait pas de propositions à faire en lien direct avec le projet de PMGMR, on émet les commentaires généraux suivants sur l'approche de la SOGHU en matière de gestion des matières résiduelles :

- On agit en fonction d'une vision basée sur le développement durable qui tient compte des impacts environnementaux, financiers et sociaux;
- On utilise un modèle d'affaire qui est équitable envers tous les citoyens du Québec indépendamment des situations géographiques;
- On dispose d'un plan de développement qui prend en considération les particularités des municipalités;
- On privilégie une approche gagnant-gagnant basée sur la libre entreprise et le volontariat.

Par ailleurs, on souligne que la CMQ est bienvenue si elle souhaite désigner un représentant sur le comité de vigilance de la SOGHU.

3. Association pour le recyclage de produits électroniques (ARPE Québec)

Mémoire présenté par M^{me} Dominique Lévesque, directrice générale : voir Annexe 2 - no 3.

Après avoir fait un bref résumé du mandat et de la nature des interventions de l'organisme, on présente les principaux enjeux liés au recyclage des produits électroniques et des pistes de réflexion que la CMQ pourrait prendre en considération dans son projet de PMGMR en vue de faciliter l'atteinte des objectifs visés.

Les enjeux

- Les produits électroniques contiennent des ressources naturelles non renouvelables, telles que le cuivre ou l'or, ainsi que des matières pouvant être valorisées comme le métal, l'aluminium, le plastique et le verre. Ces ressources et ces matières ont une valeur intéressante sur le marché, ce qui contribue à créer un réseau parallèle dont certains individus malveillants veulent tirer profit.
- Certains produits électroniques contiennent des substances préoccupantes (le plomb notamment) qui, si elles ne sont pas manipulées correctement, pourraient avoir un impact sur l'environnement et causer des problèmes pour la santé.
- Certains produits électroniques, comme les ordinateurs et les cellulaires, peuvent contenir des données confidentielles. Il est donc essentiel d'éviter que ces produits se retrouvent entre de mauvaises mains.

Les pistes de réflexion

- Toutes les municipalités de la CMQ devraient offrir l'accès à un point de dépôt officiel faisant partie du programme de recyclage des produits électroniques, et ces points de dépôt devraient être accessibles aux entreprises des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI).

- Toutes les municipalités de la CMQ devraient bannir les sites d'enfouissement des produits électroniques visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.
- Toutes les municipalités de la CMQ devraient mettre en place les mesures suivantes : revoir les services de collecte des encombrants, améliorer les ententes contractuelles avec les entreprises privées de gestion des écocentres afin que tous les produits électroniques recueillis soient acheminés à l'ARPE-Québec, contrôler l'accès afin d'éviter les vols de produits, y compris ceux contenant des données confidentielles, utiliser les services du programme de l'ARPE-Québec pour les produits utilisés pour leurs propres besoins (immeubles de la ville, des arrondissements, etc.), ainsi que la filière officiellement reconnue par RECYC-QUÉBEC pour assurer une meilleure gestion de la valorisation des produits électroniques.
- Les efforts de sensibilisation déployés par l'ARPE-Québec devraient être appuyés par une meilleure communication et diffusion de l'information en matière de recyclage par les municipalités qui font partie du programme officiel de recyclage des produits électroniques.

4. **BOMA Québec - Regroupement de propriétaires et d'administrateurs d'immeubles commerciaux**

Mémoire présenté par M. Jean-Michel Champagne, membre du comité développement durable : voir Annexe 2 - no 4.

Après avoir présenté le rôle et les champs d'action de BOMA Québec, on fait état dans un premier temps de trois critères principaux, dont il faut tenir compte dans l'organisation d'une collecte de matières résiduelles commerciales, et pour lesquels on juge que le projet de PMGMR ne propose rien de concret. On propose, dans un deuxième temps trois pistes de solution pour permettre à la CMQ d'atteindre ses objectifs de valorisation des matières résiduelles en intégrant mieux les immeubles commerciaux.

Les critères à prendre en considération

- La simplicité : toute nouvelle voie de collecte doit être simple à implanter; un gestionnaire sera peu réceptif à implanter une nouvelle voie si celle-ci exige de modifier ses contrats, demande des travaux de rénovation et d'aménagement.
- Le coût : toute nouvelle voie de collecte ne doit pas représenter une nouvelle dépense importante; dans le contexte économique d'aujourd'hui, le coût peut facilement avoir raison d'un programme même si celui-ci est simple et écologique.
- Le bénéfice écologique : l'efficacité d'une nouvelle voie de collecte peut être compromise si les matières détournées par une nouvelle voie de collecte ne sont pas réellement mises en valeur ou si ses contraintes, telles que le transport supplémentaire, en neutralisent le bénéfice.

Les pistes de solutions

- S'assurer que toutes nouvelles installations de collectes de matières putrescibles sur le territoire de la CMQ soient ouvertes aux transporteurs desservant les ICI.

- Adopter des programmes encourageants les constructions nouvelles ou existantes afin de prévoir l'aménagement de salles/lieux de récupération adaptés à la gestion des matières résiduelles, dont les matières putrescibles.
- Supporter les transporteurs de matières résiduelles privés et les centres de traitement desservant les ICI.

En conclusion, BOMA Québec ne s'oppose aucunement à l'essence du PMGMR 2016-2021, et souhaite voir la CMQ intégrer les ICI dans les plans, leur réalité et leur besoin, particulièrement quant à l'accès aux services de récupération des matières putrescibles.

5. Démocratie Québec

Mémoire présenté par M^{me} Anne Guérette, conseillère municipale du district Cap-Aux-Diamants, Ville de Québec : voir Annexe 2 - no 5.

On indique que le Bilan 2013 du PGMR de la CMQ, publié en septembre 2014, montre que la CMQ Rive-Nord accuse un retard important par rapport à l'ensemble du Québec. Ainsi, en 2012, le taux de récupération global atteignait en moyenne 59 % au Québec alors que pour la CMQ Rive-Nord, le taux était seulement de 43 %, soit 16 % de moins la moyenne québécoise.

Les principaux commentaires et propositions émis à l'égard du projet de PMGMR 2016-2021 sont les suivants :

La valorisation des matières organiques

- La valorisation des matières organiques constitue, pour le monde municipal, le défi le plus important. Plusieurs municipalités du Québec arrivent déjà à dépasser les cibles du gouvernement du Québec; c'est le cas, par exemple, des villes de Sherbrooke et de Lévis qui enregistrent des taux respectifs de valorisation des matières organiques de 61 %, et de 65 %.
- Il n'est pas réaliste de prétendre que l'objectif de 62 % de valorisation des matières organiques visé par le projet de PMGMR sera atteint en 2021, sans proposer de mesures concrètes ou sans revoir les échéanciers de mise en service d'infrastructures de traitement des matières organiques.
- On propose comme mesure transitoire de raviver le projet pilote de collecte des résidus alimentaires du secteur résidentiel qui a été en vigueur de 2007 à 2012 à Québec; et d'inciter les municipalités à offrir à nouveau le financement de l'achat de composteurs domestiques et communautaires.

La réduction à la source

- La réduction à la source est la mesure la plus importante dans la gestion des matières résiduelles; elle génère des économies directes et réduit les effets négatifs du transport et du traitement des matières résiduelles.

- Le PMGMR devrait contenir des mesures précises de sensibilisation associées à la prévention du gaspillage alimentaire; les 50 000 \$ pour les six années couvertes par le plan proposé sont nettement insuffisants.
- À l'instar de la Ville de Montréal, les municipalités de la CMQ auraient tout intérêt à interdire les sacs de plastique non biodégradables, plutôt que de les recycler; il y aurait lieu également d'augmenter les efforts en ISÉ pour favoriser la réduction de la consommation de bouteilles d'eau en plastique non réutilisables.
- La CMQ devrait intégrer dans ses mesures l'idée d'encourager le marché des articles usagés auprès des citoyens, une mesure simple et concrète visant le réemploi.

Le recyclage

- Plusieurs mesures proposées par la CMQ concernant le recyclage ne sont prévues qu'à partir de 2020; c'est le cas, par exemple, de l'implantation d'équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics; on croit dans ce contexte qu'il serait important que ces mesures soient mises en œuvre dès l'adoption du PMGMR, pour que les cibles de recyclage puissent être atteintes.
- Afin de favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables, la CMQ devrait inciter fortement les municipalités à adopter des politiques d'achat local et responsable.
- La Ville de Québec, en novembre 2013, avait annoncé un investissement de 3 millions de dollars pour la construction d'un nouvel écocentre, et elle a plutôt opté pour la fermeture de l'écocentre Montmorency et celui de Loretteville; cette diminution de service va à l'encontre de la mesure du projet de PMGMR qui vise à améliorer le taux de recyclage.
- De plus, il serait intéressant que soient mis en place différents points de service près des quartiers résidentiels, notamment pour desservir les citoyens qui désirent se départir de plus petits objets

6. M. Jean-Pierre Lefevre, citoyen

Mémoire présenté par M. Jean-Pierre Lefevre, contribuable de la Ville de Québec : voir Annexe 2 - n° 6.

- L'auteur du mémoire questionne la rentabilité de payer pour obtenir des résidus (comme le verre par exemple) qui remplace des ressources qui ne font l'objet d'aucune demande ni pénurie; il mentionne que c'est au gouvernement de trouver des solutions au casse-tête du verre récupéré.
- Il met en doute l'efficacité de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et souhaite que le gouvernement agisse avec plus de rigueur dans ce dossier, de même que pour réglementer les emballages et instaurer des instruments économiques appropriés.
- Il est d'avis que le caractère polluant des boues municipales limite leur potentiel de valorisation. Quant aux déchets de table, il mentionne qu'avec la distribution de milliers de « bacs à compost » sur le territoire de l'agglomération, il est plausible de croire que l'essentiel de ces foyers ne requiert pas de bacs bruns, et par conséquent, pas de

transport qui génère des GES. Il mentionne également que dans la région de Québec, la disponibilité de matière organique est loin d'être un besoin criant avec les pratiques agricoles qui sont à l'origine des surplus de lisier, de fumier et de déchets de coupes.

- Enfin, il se demande comment le gouvernement ne peut reconnaître qu'un incinérateur municipal produisant de la vapeur pour l'industrie depuis plus de 40 ans est un équipement de valorisation des déchets; il considère que le principal problème lié à l'incinérateur est qu'il a atteint sa capacité et qu'il faut trouver d'autres filières.

7. Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

Mémoire présenté par M. Mathieu Guillemette, directeur, service aux municipalités : voir Annexe 2 - n° 7.

On indique qu'ÉEQ a analysé le projet de PMGMR en fonction de son expertise en matière de collecte sélective et de développement durable, et de l'expérience qu'il a développée au cours des dix dernières années. Les faits saillants de ses commentaires et recommandations, qui portent sur les quatre premières orientations et 11 mesures spécifiques, sont les suivants :

Les orientations

- L'augmentation du taux de récupération et du taux de valorisation des matières recyclables sont des objectifs essentiels auxquels ÉEQ et ses membres souscrivent (orientations 1 et 2).
- On est également d'accord avec l'orientation 3 qui vise à favoriser l'adhésion et la participation de la population et des entreprises aux objectifs du PMGMR, notamment par l'ISÉ, la mise en place de services adaptés et des tables de concertation.
- En ce qui concerne l'obligation de résultats à atteindre par les composantes de la CMQ (orientation 4), on considère que les moyens déployés pour atteindre les objectifs du PMGMR doivent être modulés en fonction des spécificités locales des composantes.

Les mesures

- Mesure 3 sur l'adoption de politiques et de réglementations : l'ÉEQ fait la promotion de l'écoconception des contenants, emballages et imprimés auprès de ses entreprises contributrices; par ailleurs, on considère qu'il faut faire preuve de prudence quand vient le temps d'envisager des approches réglementaires contraignantes et qu'il peut être souhaitable d'adopter une approche de concertation avec l'industrie.
- Mesure 5 sur l'élargissement de la collecte sélective aux ICI : on souligne que les établissements industriels, commerciaux et institutionnels de plus grande taille ont généralement des besoins particuliers et des matières souvent fort différentes qui peuvent parfois être mieux comblés par l'entreprise privée; on est d'avis également qu'il est opportun de leur laisser aux ICI la latitude des moyens pour atteindre les objectifs de récupération que les municipalités de la CMQ sont appelées à fixer dans le projet de PMGMR.

- Mesure 6 sur la récupération dans les multilogements : la piste d'action proposée d'offrir de l'accompagnement devrait comprendre également des mesures d'information et de sensibilisation spécifiques, en favorisant les rencontres en personne via des patrouilles vertes, par exemple.
- Mesure 7 sur l'implantation d'équipements de récupération dans les espaces publics : on propose que les municipalités de la CMQ soient invitées à collaborer avec ÉEQ pour la desserte des lieux publics.
- Mesure 8 sur la récupération du verre : on est contre l'élargissement de la consigne des contenants de boisson; on privilégie l'amélioration continue de la collecte sélective.
- Mesure 9 sur l'incitation et le soutien à la récupération : on invite les municipalités de la CMQ à suivre de près la démarche d'évaluation des effets de la tarification incitative sur le rendement et la performance de la collecte sélective, qu'ÉEQ a entreprise en partenariat avec la Ville de Beaconsfield.
- Mesure 11 sur l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) : on tient à souligner l'importance de cette mesure dans l'atteinte des objectifs en matière de quantité de matières récupérées, et surtout dans l'amélioration de leur qualité.
- Mesure 29 sur l'interdiction de l'élimination des matières recyclables et des boues : on est favorable à cette interdiction; toutefois, on est d'avis qu'elle doit être accompagnée de mesures de suivi et de contrôle pour être efficace à long terme.
- Mesures 32, 34 et 36 sur la mise en œuvre du PMGMR : on croit beaucoup à ces mesures qui visent la mise sur pied d'une Table métropolitaine de coordination et d'un Observatoire métropolitain ainsi que la reconnaissance des efforts des partenaires et des municipalités; on souhaite collaborer activement à la mise en œuvre de ces mesures.

ÉEQ recommande également que le PMGMR :

- Contienne une mesure visant la mise en place d'un contrôle de la qualité de la matière qui entre aux centres de tri;
- Propose l'uniformisation des matières acceptées dans la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de la CMQ;
- Encourage les municipalités membres à intégrer des exigences de qualité à l'égard du tri dans leurs devis d'appels d'offres.

2.2. Exposé

1. Moisson Québec

Présentation de M^{me} Éleine Côté, directrice générale : voir Annexe 2 - n° 8.

Mme Côté présente la mission de Moisson Québec, une banque alimentaire guidée par des valeurs de partage, d'équité, de solidarité et d'entraide. Elle indique que Moisson Québec est intéressée par le projet de PMGMR. Elle soumet de façon informelle à l'attention de la Commission de consultation certains objectifs fondamentaux poursuivis par Moisson Québec en insistant sur les éléments relatifs à la récupération des denrées alimentaires sur le territoire des municipalités. Les faits saillants de sa présentation sont les suivants :

- Récupérer les denrées alimentaires : on récupère chaque jour dans la grande région de Québec d'importants volumes d'aliments; ainsi on a ramassé en 2014-2015 plus de 3 000 kilos de denrées représentant une valeur de 18,2 millions de dollars; on souhaite en faire plus.
- Faciliter le don des entreprises : on travaille sur la préparation d'un projet pilote qui consiste à aller chercher les denrées alimentaires directement dans les supermarchés, et ce, dans le but d'augmenter la valeur des dons; on est toutefois limité en terme de nombre de détaillants à desservir de cette manière, compte tenu que l'augmentation des volumes récupérés implique une gestion plus serrée et plus difficile, nécessitant des espaces à l'entreposage, notamment en ce qui concerne les produits congelés, et de tri des aliments, ainsi qu'au lavage des bacs; il faut tenir compte également des contraintes importantes liées à l'hygiène et à la salubrité.
- Travailler à réduire le gaspillage alimentaire : on souligne que le secteur agroalimentaire est en décroissance au Québec, d'où l'importance accrue de lutter contre le gaspillage alimentaire; la contribution des bénévoles de tous les horizons et dans toutes les sphères de l'organisation représente une force impressionnante et indispensable à cet égard.

On réitère enfin le souhait de Moisson Québec d'être un partenaire actif de la mise en œuvre du projet de PMGMR.

3. Conclusion

M. Venne s'assure que toutes les personnes qui le souhaitent aient pu s'exprimer. M. Richard remercie les participants et met fin à cette septième séance de consultation en soulignant que tous ceux qui désirent assister aux autres séances de la Commission sont les bienvenus.

Rédigé par : Gilles Paré, secrétaire de la Commission

ANNEXE 1

Liste des personnes inscrites à la séance de consultation

R. Nadeau
Guillaume Thivierge
J.-P. Lefebvre
Sylvie Alain
Lucien Côté
Carl Brochu
Michel Lamarche
Gilles Goddard
Dominique Levesque
Jean-Michel Champagne
Nadine Pouliot
Amélie Côté
Pierre Jean André
Dovola Amos Arabelle
Anne Guérette
Élaine Côté
Isabelle Vaillancourt
Mathieu Guillemette
Jean-Pierre Guay

ANNEXE 2

Liste des documents déposés

1. APCHQ - région de Québec. *Avis sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021*. Québec, 26 janvier 2016, 12 p.
2. SOCIÉTÉ DE GESTION DES HUILES USAGÉES (SOGHU). *Mémoire présenté lors des auditions sur la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec*. Québec, 11 février 2016, 8 p. + Annexe.
3. ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES (ARPE QUÉBEC). *Ils sont recyclables*. Mémoire présenté dans le cadre du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021. Québec, février 2016, 8 p.
4. BOMA QUÉBEC.. *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021. Consultation publique par la commission consultative indépendante*. Montréal, Non daté, 12 p.
5. DÉMOCRATIE QUÉBEC. *Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. Communauté métropolitaine de Québec. Rive-Nord*. Par les élus de Démocratie Québec : Paul Shoiry, chef de l'opposition officielle, conseiller municipal du district Saint-Louis-Sillery, Yvon Bussièrès, conseiller municipal du district Montcalm-Saint-Sacrement et Anne Guérette, conseillère municipale du district Cap-aux-Diamants. Québec, 26 janvier 2016, 6 p.
6. LEFEVRE, Jean-Pierre. *Consultation publique de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Mémoire sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021 (le PMGMR)*. Québec, janvier 2016, 4 p.
7. ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ). *Commentaires de ÉEQ à l'égard du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive Nord) 2016-2021*. Québec, 11 février 2016, 14 p.